

Vœu relatif à l'abandon de la procédure d'extradition de Paul Watson et sa libération.

A l'initiative et présenté par le groupe Pour Beaune Vraiment

Le capitaine Paul Watson, fondateur de l'association Sea Sheperd, est détenu depuis le 21 juillet dernier au Danemark et menacé d'une extradition vers le Japon. Son arrestation fait suite à une «notice rouge» d'Interpol émise en 2012 à la demande du Japon. Le pays lui reproche des incidents supposés à bord d'un navire baleinier nippon en 2010.

Depuis 1986, un **moratoire international** interdit la chasse commerciale à la baleine pour permettre aux espèces de se reconstituer. Ce sont bien les pratiques de pêche à la baleine du Japon, aujourd'hui illégales, qui doivent être condamnées sur la base du droit international, et non le combat mené par Paul Watson.

En agissant comme un lanceur d'alerte, Paul Watson devrait bénéficier du statut et de la protection qui en découle. La directive du Parlement et du Conseil européen du 23 octobre 2019 protège les personnes travaillant pour une organisation publique ou privée signalant des violations du droit de l'Union portant atteinte à l'intérêt public. Le Danemark, comme premier pays ayant transposé cette directive, s'honorerait à empêcher l'extradition de Paul Watson.

La France, en raison notamment de l'engagement récent du chef de l'Etat sur la question de la défense des océans doit affirmer son soutien plein et entier à l'égard de Paul Watson. L'océan ne saurait être « *un bien commun de l'humanité* » si ses défenseurs ne sont pas eux aussi protégés.

Monsieur le Président de la République, Nous, élu.e.s du Conseil Municipal de Beaune, vous appelons à exprimer, au nom de la France, une position ferme et claire auprès des autorités danoises: l'abandon de la procédure d'extradition de Paul Watson et sa libération.